



Monsieur Mars di Bartolomeo
Président de la Chambre
des Députés



Luxembourg, le 26 juillet 2016

Monsieur le Président,

Par la présente, nous avons l'honneur de vous informer que, conformément à l'article 80 du Règlement de la Chambre des Députés, nous souhaiterions poser une question parlementaire à Monsieur le Ministre du Développement durable et des Infrastructures concernant la transposition de la directive établissant un espace ferroviaire unique européen.

En date du 22 juillet 2016, la Commission européenne a décidé de saisir la Cour de justice de l'Union européenne d'un recours contre le Luxembourg au motif qu'il n'a pas transposé en droit national la directive 2012/34/UE établissant un espace ferroviaire unique européen.

La transposition en droit national de la directive susmentionnée devait être achevée pour le 16 juin 2015. Or n'ayant pas respecté le délai initial, la Commission européenne a envoyé au Luxembourg une lettre de mise en demeure en juillet 2015, suivie d'un avis motivé en février 2016.

En dépit de ce rappel à l'ordre, le Luxembourg n'a toujours pas transposé en droit interne la directive. C'est pourquoi la Commission a décidé de saisir la Cour de justice de l'Union européenne d'un recours contre le Luxembourg. Elle demande à la Cour de justice d'infliger le paiement d'une astreinte journalière au Luxembourg jusqu'à ce qu'il transpose totalement la législation dans son droit national. Elle propose une astreinte d'un montant de 8.710 € pour le Luxembourg. Cette amende risque de peser lourd sur notre budget d'État.

Dans ce contexte, nous aimerions poser les questions suivantes à Monsieur le Ministre du Développement durable et des Infrastructures :

- Monsieur le Ministre peut-il nous renseigner sur les raisons du retard de transposition de ladite directive ?
- Selon quel échéancier le Gouvernement prévoit-il de combler les lacunes de sa législation transposant la directive établissant un espace ferroviaire unique européen ?

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de notre très haute considération.



Emile Eicher



Ali Kaes

Députés



Luxembourg, le 19 SEP. 2016



Monsieur Fernand Etgen
Ministre aux Relations avec
le Parlement

Service Central de Législation
43, boulevard F.D. Roosevelt
L – 2450 Luxembourg

Monsieur le Ministre,

J'ai l'honneur de vous communiquer en annexe la réponse à la question parlementaire N°2251 du 26 juillet 2016 des honorables députés Messieurs Emile Eicher et Aly Kaes, concernant la transposition de la directive établissant un espace ferroviaire unique européen, tout en vous priant de bien vouloir en assurer la transmission à Monsieur le Président de la Chambre des Députés.

Recevez, Monsieur le Ministre, l'expression de mes sentiments distingués.

François Bausch
Ministre du Développement durable
et des Infrastructures

Réponse de Monsieur François BAUSCH, Ministre du Développement durable et des Infrastructures à la question parlementaire n° 2251 du 26 juillet 2016 de Messieurs les Députés Emile EICHER et Aly KAES

Par leur question parlementaire n° 2251 du 26 juillet 2016, les honorables Députés souhaitent avoir des informations concernant la transposition de la directive établissant un espace ferroviaire unique européen.

Suite à l'avis motivé de la Commission européenne en date du 29 février 2016, la réponse contenait une copie de l'ensemble du projet de loi et indiquait que le délai de transposition de la directive avait expiré le 16 juin 2015.

Pour ce qui est de la transposition de cette directive en droit national, le Conseil de gouvernement a été saisi pour approuver les avant-projets de textes législatif et réglementaire le 13 novembre 2015. Le Conseil d'Etat ainsi que les chambres professionnelles ont été saisis en date du 26 novembre 2015. Le projet de loi a été déposé à la Chambre des députés en date du 21 décembre 2015. L'avis de la Chambre de commerce est parvenu en date du 25 janvier 2016 et celui de la Chambre des salariés en date du 16 février 2016.

Le projet de loi a été présenté aux membres de la Commission du Développement durable de la Chambre des Députés en date du 16 avril 2016.

Suite à la réunion du 10 juin 2016 à Bruxelles entre mes services et ceux de la Commission européenne au sujet du « paquet infractions – transports », j'ai insisté auprès des membres du Conseil d'Etat sur l'importance et l'urgence à accorder au dossier « Projet de loi portant transposition de la refonte du 1^{er} paquet ferroviaire » dans mon courrier du 22 juin 2016.

A l'heure actuelle, l'avis du Conseil d'Etat est toujours attendu afin de pouvoir incorporer les remarques éventuelles de la Haute Corporation dans le texte du projet de loi. C'est seulement à ce moment que la Commission du Développement durable de la Chambre des députés pourra examiner le projet de loi.

Je suis très confiant quant à la transposition intégrale de ladite directive au courant de l'année 2016.

Enfin et à toutes fins utiles, je me permets de noter cependant qu'à mon arrivée au Ministère fin 2013, les travaux de transposition n'ont pas encore commencé au sein du Ministère et aucun texte ou projet de texte n'existait à ce moment-là pour une Directive qui remonte pourtant au 21 novembre 2012 et qui a été élaboré au sein du Conseil Transport de l'Union européenne sous l'ancien Gouvernement.